

Département de la Drôme

Commune de VENTEROL

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

*Eau potable
Assainissement
Elimination des déchets*

Février 2009

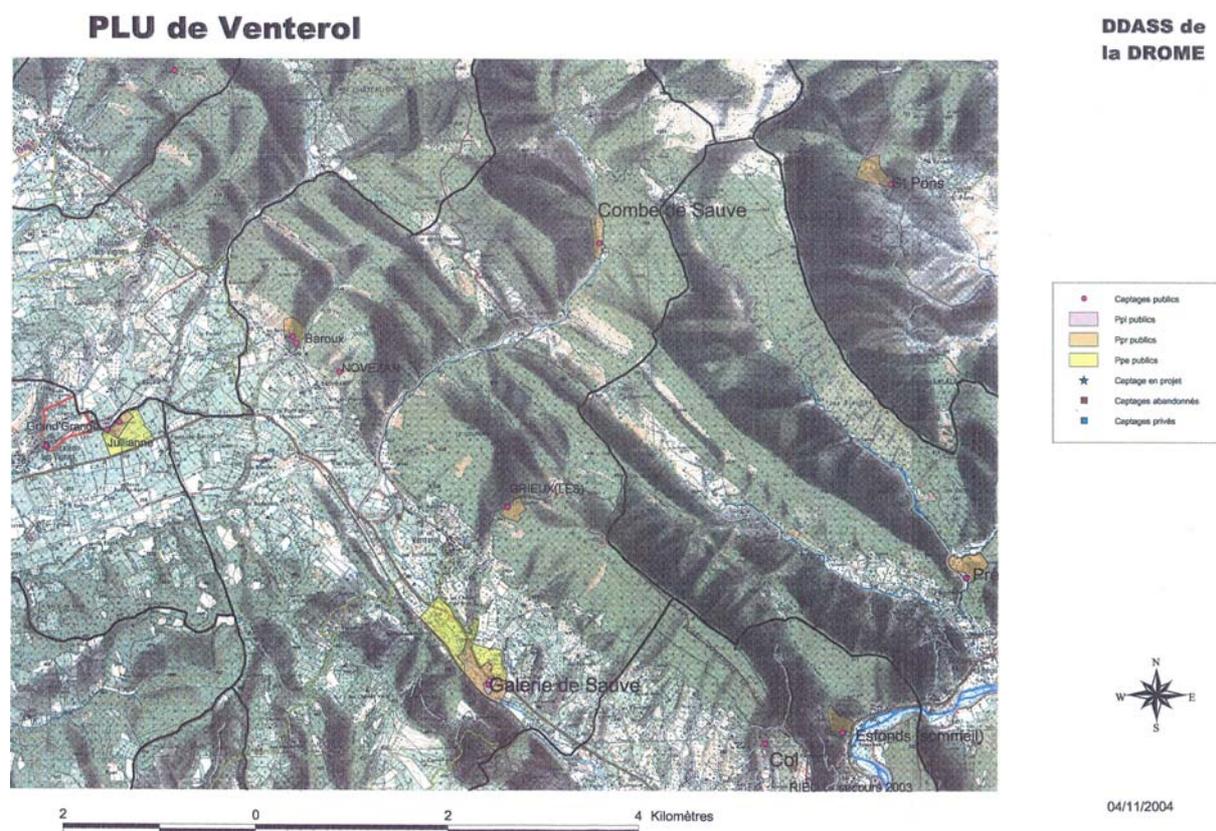
Eau potable

La ressource en eau potable

La commune est alimentée par plusieurs captages de faible débit situés sur son territoire.

- Combe de Sauve
- Grioux
- Novezan
- Baroux (ex captage privé du camping des terrasses provençales)

Le captage public de la Galerie de Sauve qui alimente en partie la Ville de Nyons est situé sur le territoire de Venterol.



Le schéma général d'AEP réalisé par Saunier Environnement relève qu'il n'y a pas d'adéquation entre ressource et besoins actuels. Pour l'avenir, il convient de rechercher de nouvelles ressources de complément et de substitution.

La mise en conformité du captage de Novezan sera nécessaire et d'une manière générale, les ouvrages devront être sécurisés.

Les conduites d'adduction des captages de Combe de Sauve et des Grioux doivent être à terme renouvelées en raison de leur fragilité ou de leur niveau d'obstruction (tartre).

Compte tenu du régime karstique de la ressource et de la qualité des eaux brutes, l'exploitation des captages existants implique l'installation d'équipements de traitement afin de respecter les valeurs maximums autorisées sur les paramètres turbidité et bactériologie.

Le suivi rigoureux de la qualité de l'eau produite et distribuée va de paire avec l'utilisation d'un équipement de traitement.

Ceci suppose à l'avenir la mise en place d'un véritable service des eaux avec une surveillance continue des équipements (autocontrôle, télégestion, permanence du service des eaux).

La distribution

Afin d'adapter les volumes stockés dans les réservoirs en fonction des consommations (période creuse et période de pointe), il est nécessaire d'équiper les réservoirs d'un équipement de régulation.

Le bilan est donc le suivant :

Le service des eaux communal n'est pas en mesure d'assurer l'ensemble des fonctions assignées à un service eau potable (Décret du 20 décembre 2001 n° 2001-1220). L'insuffisance des ressources, le sous-équipement des ouvrages et l'absence d'un service des eaux structuré expliquent les insuffisances constatées :

- Quantités produites et distribuées insuffisantes,
- Qualité non contrôlée et non assurée,
- Sécurité insuffisante,
- Maintenance et suivi insuffisants.

La défense incendie

La destination des ouvrages eau potable n'est pas compatible avec la défense incendie (temps de séjours, vitesses d'écoulements, coûts d'exploitation et d'investissement) ; l'objectif n'est donc pas de reconstruire un réseau de défense incendie, mais d'adapter dans les limites du techniquement et financièrement possible un réseau eau potable existant à des contraintes incendie.

Il est souhaitable de prévoir, pour la défense incendie des constructions futures (type lotissement), la possibilité d'installer des poteaux incendies à partir des conduites principales du réseau. Les simulations effectuées montrent qu'il est possible de fournir 60 m³/h à 1 bar sur 14 poteaux supplémentaires, ce qui porterait à 17 poteaux sur 21 le nombre total de poteaux fonctionnels. Ceci suppose le renforcement de plusieurs tronçons en diamètre 100 mm, ainsi que la mise en service des surpresseurs proposés dans le cadre des différents scénarios d'aménagement.

Le poteau n° 14 ne fournira jamais la pression voulue. A l'exception du réservoir de Venterol, les réserves incendies des réservoirs de stockage de Novezan et Château Ratier ne permettent pas la fourniture du débit incendie pendant 2 heures, soit 120 m³. A l'écart du village, sur les extrémités du réseau ou sous les réservoirs, il n'est pas souhaitable, voire possible techniquement, d'engager des travaux de surdimensionnement du réseau eau potable. De tels travaux conduiraient à refaire entièrement les réseaux, génèreraient des surcoûts inacceptables et poseraient de graves problèmes d'exploitation en terme de qualité (temps de séjours). Seule solution envisageable pour la protection des quartiers isolés, la réalisation à chaque hameau de bâches de pompage pour les services incendies. Ces bâches pourront être installées en remplacement de certains poteaux.

Assainissement

L'assainissement (*)

La commune de Venterol dispose de deux systèmes d'assainissement collectif distincts pour le hameau de Novezan et le village de Venterol et depuis peu pour le hameau des Estangs.

Le hameau de Novezan

Il est équipé d'un réseau d'assainissement séparatif gravitaire collectant les effluents collectifs. Ce réseau réalisé en 1969 est en bon état et fonctionne correctement. Ce réseau est raccordé au village de Venterol et de là à la station d'épuration de Nyons.

Le village

Le village de Venterol dispose d'un réseau d'assainissement gravitaire mixte :

- des antennes séparatives collectent uniquement des effluents domestiques,
- des tronçons unitaires récupèrent à la fois les eaux usées domestiques et les eaux pluviales.

D'environ 2.200 ml, le réseau collecte environ une centaine de logements. Il a été réalisé en 1964. les eaux usées rejoignent le collecteur qui amène les effluents à la station d'épuration.

Le hameau des Estangs

Un réseau d'assainissement collectif a été réalisé en 2006 pour desservir le hameau des Estangs. Le traitement des effluents est réalisé par un lagunage situé en contrebas du hameau.

L'assainissement autonome

Sur l'ensemble du territoire communal de Venterol, environ 190 habitations sont équipées de dispositifs d'assainissement autonome.

Les dysfonctionnements observés dans les filières épuratoires sont, dans la majorité des cas, le résultat d'un manque d'entretien, d'un sous-dimensionnement de l'ouvrage par rapport au nombre d'occupants de l'habitation ou encore d'une filière de traitement non adaptée aux contraintes du sol.

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée afin de préconiser des filières d'assainissement selon les secteurs étudiés.

Plusieurs secteurs sont inaptes à l'assainissement autonome :

- l'ancienne zone NB de Pigères et Gravas
- l'ancienne zone NB des Echirons
- l'ancienne zone NA de Saint Jean
- l'ancienne zone NBb de Saint Jean

(*) Source : Schéma d'assainissement – Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Assainissement – Mai 2000

Élimination des déchets

La collecte et l'élimination des déchets sont de la compétence de la Communauté des Communes du Val D'Eygues.

La collecte

Celle ci est effectuée en régie par la Communauté des Communes.

A Venterol, la collecte est réalisée :

- 3 fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi pour les ordures ménagères
- 1 fois par semaine, le jeudi pour la collecte sélective.

La Communauté des Communes met à disposition des bacs sur les emplacements créés par le commune.

Collecte sélective : effectuée en régie, 20 points de regroupement.

Sont sélectionnés :

- Verre : 1 colonne pour 500 habitants
- Papier.

Pour le verre, un prestataire de services SITAMOS collecte les colonnes tous les 15 jours.

Pour le papier, un prestataire de services Ste NICOLIN collecte toutes les 3 semaines.

L' élimination des déchets

- Les ordures ménagères sont enfouies au centre d'enfouissement de ROUSSAS.
- La collecte sélective est amenée au centre de tri de Rillieux la Pape 69.
- Les papiers, journaux et revues sont également amenés au centre de tri de Rillieux la Pape.
- Le verre est transféré chez OI à la Begude 07.
- Les emballages sont transférés ensuite dans les filières de recyclage.
- Le bâtiment. Il n'y a pas de filières actuellement pour les déchets inertes. Les gravats du bâtiment et du BTP sont amenés à la déchetterie des GACOLS sur Nyons.

Déchetterie intercommunale

sur Nyons, aux Lorons.

Accepte : ferraille
bois
huiles
encombrants
déchets ménagers spéciaux
déchets verts.

Une borne récupère les déchets de soins infectieux à Nyons.

Trois fois par an, une collecte des encombrants est organisée sur des points de collectes définis par la commune. Ces encombrants sont ensuite récupérés à la déchetterie.

Quelques colonnes de récupération des textiles ont été installées :

- 2 à la déchetterie
- Intermarché et superU
- digue à Nyons
- square Condorcet à Nyons.